



LE BARRAGE DU LAC À L'ANGUILLE

André Lévesque, président 418-722-9637

Le barrage du lac à l'Anguille a été construit et rehaussé à quelques reprises afin d'assurer jusqu'en 2007 un approvisionnement en eau potable d'une population d'environ 45,000 personnes de Rimouski, Pointe-au-Père et Saint-Anaclet-de-Lessard. L'eau potable pour desservir cette même population provient exclusivement depuis 2008 de puits artésiens situés dans le secteur Neigette.

Compte tenu que le lac ne sert plus de source d'eau potable, les auteurs du rapport commandé dès 2007 par l'Association de la protection de l'environnement du lac à l'Anguille recommandent une diminution du niveau d'eau du lac de 0,5 m (50 cm). Cette baisse suggérée pourra permettre de restreindre la superficie des zones productives et réduire la production primaire du lac de près de 9 % limitant ainsi l'apparition des épisodes d'explosions d'algues bleu-vert et ce, sans porter atteinte à la faune et à la flore. L'abaissement du déversoir du barrage de 50 cm réduira la superficie du lac à l'Anguille de 5 ha, cette superficie passant donc de 98 ha à 93 ha. (1)

Les travaux proposés comprennent aussi une échancrure adéquate permettant la dévalaison des anguilles adultes du lac. De nos jours, en présence de l'anguille, les plans et devis de construction de nouveaux barrages sont obligatoirement munis d'une échancrure de dévalaison, ce qui n'est pas le cas pour le barrage du lac à l'Anguille.



BARRAGE DU LAC À L'ANGUILLE – MAI 2010

(1) Source : « Évaluation de la productivité en fonction de la profondeur moyenne et détermination du niveau d'eau optimal pour diminuer la productivité du lac à l'Anguille » décembre 2007. Produit par le Groupe Aim pour le compte de l'Apela 06/2011